



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécheresse

### **Appel à la prudence face au danger d'incendie de forêt**

**En raison d'un déficit important de précipitations, le danger d'incendie de forêt est actuellement fixé au niveau 3 (marqué) sur une grande partie du territoire cantonal. Cette situation requiert donc une grande prudence lors d'activités en plein air impliquant des feux en forêt dans les endroits autorisés, mais aussi à proximité de végétation sèche.**

Au vu des conditions météorologiques actuelles et des observations réalisées sur le terrain par le personnel forestier du Canton et des communes, la Direction générale de l'environnement (DGE) tient à rappeler que le danger d'incendie de forêt est actuellement évalué au degré 3 (marqué) sur une échelle de 5 dans les régions Jura-Côte et Plateau. Les températures élevées des derniers jours, couplées à une bise modérée, ont contribué à assécher la litière forestière et à la rendre facilement inflammable.

Aussi, la DGE rappelle que les feux sont interdits en forêt et à moins de 10 mètres des lisières, à l'exception des endroits prévus à cet effet (places à feux officielles), conformément à l'article 33 de la loi forestière. La population est également invitée à respecter les règles de conduite suivantes :

- Se conformer en tout temps aux consignes des autorités locales ;
- S'abstenir de tout feu en plein air en cas de vent fort et de rafales ;
- Utiliser des foyers fixes, situés sur une surface non inflammable, et ne pas faire de feu à même le sol ;
- S'éloigner suffisamment des arbres et de la végétation sèche ;
- Surveiller en permanence les feux et s'assurer qu'ils soient complètement éteints avant de quitter les lieux ;
- Ne jamais jeter des allumettes ou des mégots dans la nature
- Tout départ de feu ou situation suspecte doit être annoncé immédiatement à la centrale 118.

La situation de danger peut être localement plus critique, notamment dans les versants exposés au sud, ou lorsque de la végétation sèche est présente, y compris à proximité des champs et le long des routes.

La situation sera réévaluée en fin de semaine en fonction de l'évolution des conditions.

Le portail « Forêt » du site internet de l'Etat de Vaud ([www.vd.ch/forets](http://www.vd.ch/forets) --> incendies de forêts) renseigne sur le niveau de danger actuel et fournit les conseils à la population.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 20 juin 2023

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DJES, Sébastien Lévy, responsable du domaine dangers naturels, Direction générale de l'environnement, [info.incendies-foret\(at\)vd.ch](mailto:info.incendies-foret(at)vd.ch)